

Bonjour,

Les réponses au questionnement relatif au Vol Moteur en rouge :

Amicales salutations aéronautiques

Bernard Boymond  
Président Commission Vol Moteur

Bonjour

- A ce jour les aides ANEG relatives au vol moteur concernent notamment le Brevet de Base qui n'existe plus depuis 2020. Réglementairement il est remplacé par le LAPL qui donne le droit de voler avec un avion < à 2t en Europe et suisse. Le PPL qui existait avant reste valide pour voler sur un avion < à 5t dans le monde. Certains adhérents ANEG ont obtenu le LAPL en 2019 et n'ont pu bénéficier des aides ANEG pour la licence hormis les 10 heures de vol. Il est donc nécessaire de modifier les conditions d'aides à l'obtention d'un permis de vol moteur. Pour info : PPL = Licence de pilote privé. (*Private Pilot License*) LAPL = Licence de pilote d'aéronefs légers (*Light Aircraft Pilot License*)

Aucune opposition n'a à ce jour été opposée à une demande d'aide à l'issue de l'obtention d'un LAPL. La seule demande déposée sur le site en 2020 a fait l'objet du versement de l'aide correspondante (attestation disponible si souhaité).

- A ce jour les aides financières ANEG relatives aux formations concernent essentiellement l'acquisition des brevets et licences. Existe-t-il ou peut-on envisager une aide financière aux pilotes qui s'engagent dans une formation d'instructeur ?

Un montant est disponible dans le budget de la Commission pour « accompagner » éventuellement ce genre d'initiatives. Il est cependant modeste et ne permettrait en aucun cas de financer par exemple une qualification instructeur avion FI.

Le montant approximatif d'une telle formation est de l'ordre de 12 k€ ; normalement FFA et DGAC financent à une certaine hauteur (de l'ordre de 75 %), le reste étant habituellement couvert par le club demandeur. L'ANEG n'a pas vocation à financer ces formations sachant qu'elles relèvent avant tout de l'initiative et de l'engagement des clubs supports.

**Bernard BOYMOND**  
**Candidat au poste de Vice-Président Délégué**  
**Election au Comité Directeur de l'ANEG**  
**Réponses aux questions de Daniel MAITREROBERT**

Chères, Chers membres de l'ANEG,

Désolé de devoir me livrer à cet exercice assez déplaisant de répondre à des propos qui se veulent être questions mais qui en réalité constituent surtout des attaques sinon désobligeantes mais au moins aussi surprenantes qu'infondées.....

Membre de l'ANEG depuis 45 ans (premiers vols en planeur et en avion à l'été 1976), cela signifie que beaucoup d'entre vous n'étaient pas encore nés que j'étais déjà membre de l'ANEG et que, à l'instar de Daniel MAITREROBERT, j'ai à ce titre quelques légitimités à m'exprimer comme me l'autorisent d'ailleurs également les 11 années passées au service de la Commission Vol moteur, Commission que je préside depuis 2014, ou les 7 années de présidence d'un aéroclub.

Ces échanges incitent surtout à s'inquiéter du caractère délétère de l'ambiance qui préside dans la préparation de notre AG... A titre personnel, je regrette cette initiative qui ternit quelque peu le bilan de notre ancien président, bilan qui lui aurait permis à juste titre de sortir la tête haute par la grande porte.

Je me permets donc de reprendre les questions de Daniel MAITREROBERT en commentant les quelques extraits qui me concernent directement en tant que candidat ou qui relèvent du bilan de la Commission Vol Moteur.

**Daniel MAITRE ROBERT**  
**Président SSA MARSEILLE**  
**Election au Comité Directeur de l'ANEG**  
**Questions aux candidats**

Chers (e) collègues,

Etre membre de l'ANEG depuis plus de 20 ans, dont 10 ans comme président, m'autorisent aujourd'hui à donner mon avis sur cette assemblée générale électorale qui va décider de l'avenir de l'ANEG pour ces prochaines années par rapport aux candidats qui ont présenté leurs intentions au travers de leur profession de foi et pouvoir ainsi vous expliquer ce qu'une assemblée générale dématérialisée dans un moment aussi crucial ne nous permettra pas d'évoquer au cours d'un débat qui n'aura pas lieu !

Je déplore que dans ces moments particuliers à bien des égards et que nous imposent cette situation sanitaire, aucun candidat n'ai voulu aller plus loin dans leurs intentions (mais peut-être cachent-ils leurs véritables intentions ?) et surtout ne les ont pas inscrites dans un contexte politique et social qui fait peser toutes les menaces vis-à-vis de notre statut et de ce qui en découle.

Finalement à la lecture de ces documents peu de propositions et surtout aucune perspective novatrice, à bien des égards cela ressemble à une reprise de mes propres rapports moraux écrits lors de nos différentes AG.

Mais les professions de foi soulèvent bien d'autres interrogations

Je trouve particulièrement aventureux et même dangereux, le fait de comparer l'ANEG à une petite entreprise et de prétendre vouloir la gérer comme tel, ce qui augure, à court terme, les abandons des valeurs qui ont fondées l'ANEG.

*Dans un contexte annoncé et croissant de réduction de l'aide apportée par la CCAS, force va nous être de trouver des solutions pour continuer à faire vivre nos ressources et notre patrimoine. Sauf donc à nous séparer de l'actif de l'ANEG et donc de ce patrimoine au fil des années, issue inévitable si nous continuons de compter sur une aide en réduction annoncée et déjà constatée, des solutions innovantes devront être trouvées. Parmi celles-ci, une gestion inspirée effectivement et pourquoi pas (rien n'empêche d'être perspicace et d'être intelligent) de celle d'une petite « entreprise » pourrait potentiellement nous affranchir, autant que nous l'imposeront ses évolutions, de cette dépendance historique et facile des subsides de la CCAS ? Ceci sans pour autant abandonner nos valeurs que nous cherchons, bien au contraire,*

à préserver et sans pour autant envisager une quelconque scission avec la CCAS qui est et doit rester un partenaire privilégié.

*Si effectivement l'ANEG est une Association 1901, il ne s'agit pas d'un club de pétanque ! Le chiffre d'affaire annuel (il s'agit bien d'employer les bons termes en la circonstance) justifie que des mesures adaptées soient mises en œuvre pour préserver un patrimoine et poursuivre grâce à celui-ci nos activités. Une mauvaise gestion, aboutissant à l'abandon de nos ambitions et de nos obligations vis-à-vis aussi bien de nos membres que de tous les ayants droits, nous serait à juste titre reprochée.*

*Reproche a été fait par ailleurs à la nouvelle équipe d'ignorer le contexte dans lequel nos œuvres sociales doivent dorénavant exister, voire survivre (Projet HERCULE notamment). La prise de conscience de ce contexte et les actions qu'il doit inspirer et générer relèvent à mon sens plutôt d'initiatives personnelles que de celles d'une association 1901 qui n'a pas cette vocation.*

*Un débat sur le sujet pourrait cependant s'instaurer si tel est le souhait des membres mais il me semble dans tous les cas prématuré.*

A quoi a consisté mon remplacement de vice-président en cours de mandat alors qu'au final mon remplaçant se trouve maintenant candidat à la commission aéromodélisme, en a-t-il été écarté ou n'était-ce pas finalement une opération préparée de longue date pour écarter comme on dit les empêcheurs de tourner en rond?

*Puis-je me permettre de rappeler que Daniel MAITRE ROBERT a été, comme l'ensemble des membres du CD un des acteurs de cette proposition, mais aussi son principal soutien lors de l'Assemblée Générale de Kayzersberg en démontrant au Vice-Président identifié à cette occasion sa pertinence, voire sa nécessité.*

*Puis-je également me permettre de préciser que le grief reproché audit vice-président ayant abouti à cette situation impliquait également Daniel MAITRE ROBERT.*

Mais heureusement le futur candidat vice-président va donc pouvoir remplacer le vice-président par intérim après avoir été à l'origine de la saga de la SSA de Chambéry, qui après l'avoir quittée pour incompatibilité d'humeur avec certains membres revient comme président de la SSA avec les mêmes à l'origine de leur désaccord, au prétexte de sauver la SSA mais avec le secret espoir de faire revenir l'avion à Chambéry dont il avait demandé le retrait avec insistance.

*En guise de préliminaire à ce point, je me permets de rappeler que si des décisions concernant la gestion de la flotte ANEG sont prises, elles le sont par la Commission correspondante et non par son Président. Cette Commission fonctionne de façon totalement démocratique et dans le respect des prérogatives de chacun de ses membres.*

*Concernant cette affirmation gratuite et fallacieuse d'une demande de retrait par ce candidat, une simple relecture des échanges avec la Présidente de la CMCAS Pays*

*de Savoie ou un simple contact avec cette dernière pourraient fort utilement la démentir ; le retrait n'a pas été demandé par le candidat, encore moins la CVM mais exclusivement et impérativement par la totalité du Comité Directeur de cette CMCAS (toutes tendances confondues) qui, comme la CVM, fonctionne de façon totalement démocratique (courrier en attestant certainement disponible auprès des dirigeants ANEG de l'époque ...). Cette décision de la CMCAS a d'ailleurs été approuvée et soutenue par Daniel MAITRE ROBERT auprès de la Présidente de la SSA de l'époque.*

*Qui plus est, si la Présidente de la CMCAS a fortement soutenu, voire provoqué le nouveau grément de la gouvernance de cette SSA, pas plus que les « certains membres » évoqués plus avant, son ambition n'est aucunement de faire revenir un avion sur Chambéry. Bien au contraire, les deux derniers épisodes de retrait d'une machine de Chambéry ont été suffisants pour lui faire exclure une telle option....*

*A noter enfin que, du fait de la gestion de l'équipe précédente, la population des membres de ladite SSA est passée de 17 à 5 (dont un nouvel arrivant !). Autant dire qu'il pourrait s'agir en la circonstance d'une SSA moribonde et que l'hypothèse de l'intention de rechercher la venue d'un avion relève plus de tout autre chose que de la conscience de la réalité de sa situation.*

Ce même futur vice-président (puisque'il est seul candidat) qui s'opposait à ce que nous recherchions ce qui s'était réellement passé en Corse, pour que l'aéro-club ne veuille plus de l'ANEG dans ses murs et moi en particulier, mais qui en parallèle a proposé ses services à cet aéro-club.

*Effectivement il n'y a pas d'autre candidature à la fonction de Vice-Président : peut-on pour autant accuser d'une volonté hégémonique ce candidat unique en lui attribuant le pouvoir d'empêcher d'autres candidats de se présenter ? C'est lui donner un bien grand et surprenant pouvoir auprès des quelques centaines de membres que compte l'ANEG qui, démocratie aidant, gardent toute liberté de se déterminer ?*

*Pour ce qui concerne « ce qui s'est réellement passé en Corse », Daniel MAITRE ROBERT a participé comme 3 autres membres du CD à ces entrevues avec l'Aéroclub de Corse : il a donc entendu comme ceux-ci les interventions et arguments de nos interlocuteurs sans qu'à l'issue de cette mission une quelconque velléité de profiter de la situation eût été détectée pour le candidat Vice-Président. Pourquoi cette nouvelle interprétation tardive et opportune si ce n'est pour tenter de semer un doute calculé et malsain ?*

*Pour ce qui concerne la « proposition de service » du même candidat, est-ce utile de préciser que cette proposition a été faite en concertation avec les pilotes ANEG membres de ce même aéroclub (Jean Pierre GIACOMINI et André MARACHELLI qui peuvent confirmer, potentiellement acteurs desdits services) au bénéfice potentiel*

*des ayants-droits des centres de vacances de la zone et de l'image de l'ANEG, initiative que nous essayons de maintenir depuis maintenant une vingtaine d'années en nous adaptant aux circonstances.*

*Je me garderais bien en revanche, par décence et respect des personnes impliquées, d'aborder le sujet de la volonté d'éviction de Daniel MAITRE ROBERT par l'Aéroclub de Corse. Ce sujet ne le concerne qu'à titre personnel puisqu'il n'était plus impliqué, à quelque titre que ce soit, dans les relations avec les instances dirigeantes de ce club, ces dernières étant assurées par les responsables désignés par le CD. Mais également sujet sous-jacent présent en sourdine dans tous les échanges.*

Qu'elle confiance peut-on accorder à des dirigeants aussi peu soucieux de défendre notre ANEG et tenir une vraie ligne politique ? Dans notre association le but de chaque bénévole n'a jamais été de remplir sa carte de visite quelle qu'elle soit.

Que penser de la candidature de notre trésorier sortant, à la fonction de Président, lorsqu'on apprend que celui-ci envisage aussi de prendre un mandat de responsable national de la CFE CGC, les mêmes qui depuis des années votent contre le versement de la subvention à l'ANEG et milite pour le chèque activité à la place de cette subvention, ce qui signifie à terme la dissolution de l'ANEG ?

Cette même fédération qui a retiré il y a des années son représentant au sein de notre comité directeur car opposé à l'existence même de l'ANEG.

Je pose donc officiellement la question telle que je l'aurais posée à une assemblée en présentiel : « Comment compte s'y prendre le futur président pour défendre les intérêts de l'ANEG lors des rencontres avec la commission APSL ou siégeront sans aucun doute les représentants de la CFE-CGC ?

Pourquoi, ne parle-t-il pas dans sa profession de foi de ce qu'il compte faire avec les représentants des organismes sociaux, puisque en tant que trésorier il prônait la suppression de ces représentants, menaçant même de refuser de leur rembourser leurs frais de déplacements.

La même question se pose, lorsque celui-ci revendique la totale indépendance de l'ANEG vis-à-vis de la CCAS puisque l'ANEG est une association régit par la loi de 1901.

L'aboutissement de cette volonté me fait imaginer le scénario suivant :

Plus de représentants des organismes sociaux au sein du comité directeur, ou le syndicat CGT devient minoritaire.

D'où plus de subvention de la CCAS.

L'ANEG association autonome loi 1901, les dirigeants cherchent des fonds appuyés par la CFE CGC et autres, ouvrent grand l'ANEG à l'extérieur, gèrent le patrimoine à leur profit, les électriciens et gaziers sont spoliés de leur club et de leur patrimoine.

Dans tout cela, la COVID 19 arrange bien certains candidats au bureau directeur, car nous allons passer directement à un vote aux simples vues des professions de foi sans que nous ayons pu débattre sur le fond et même sur la forme sur leurs intentions masquées, ce qui est une première dans l'histoire de l'ANEG. Pour éviter cela il suffisait de repousser cette assemblée générale électorale comme cela avait été discuté, c'est-à-dire à l'occasion des rencontres en août ou septembre et je comprends maintenant cette insistance que vous avez de tout faire à distance pour écarter l'ensemble des adhérents de la maîtrise des orientations et des actions de l'ANEG et surtout de squeezer les discussions sur ce qui se prépare réellement et sur ce qui s'est réellement fait ces derniers temps.

**Avant que je puisse débattre avec ma SSA de façon honnête et sérieuse sur les consignes de votes à préconiser, vous comprendrez que je demande des réponses claires et précises à toutes mes questions,**

J'en ai également d'autres, d'autres interrogations qui me laissent perplexe sur la volonté des candidats au bureau directeur de faire évoluer les problèmes.

Peut-on m'expliquer, pour les paras de Marseille, par exemple, pourquoi ils participent depuis plus de 10 ans aux mêmes stages et surtout pourquoi ils y sont acceptés alors qu'ils n'ont jamais adhéré à la SSA de Marseille ?

Pourquoi n'est-il pas prévu, dans le programme présenté par le vol moteur, des modalités de mises en commun entre SSA de nos avions, comme je l'ai fait entre Marseille, Valence et Montpellier ?

*Le prêt de machines se fait depuis longtemps et ne relève pas de la seule et nouvelle initiative de la SSA Marseille : il a été effectif bien avant la présence de l'actuel Président de cette SSA. A titre personnel, j'ai pu utiliser BD, ancienne machine de la SSA Marseille, en 2015 soit alors que sa gestion relevait de « l'équipe précédente » mise en cause plus loin dans ce même document....*

*Il est à ce titre fait remarquer que dans la profession de foi du candidat Vice-Président, qui n'est pas celle des candidats à la Commission Vol Moteur, les SSA sont identifiées comme les principaux acteurs des dispositions à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour assurer l'avenir de l'ANEG.*

*Mais les ambitions vont bien au-delà de cette initiative marginale et des réflexions ont été initiées entre cette Commission et le potentiel futur Vice-Président..... pour identifier les initiatives les plus pertinentes pour s'assurer de la pérennité de notre Patrimoine et donc de la poursuite de nos activités au bénéfice des membres ou des ayants-droits.*

Pourquoi, alors que j'avais décidé de rendre le PA 28 affecté à Marseille et qu'il a fallu investir 8000 € de travaux pour retrouver un avion en état qu'avait dégradé l'équipe précédente, la commission vol moteur a refusé de participer à ces frais alors qu'elle en a tiré tous les bénéfices ?

*Pour correction : il est rappelé que la Commission Vol Moteur n'a pas approuvé le rachat non opportun du CESSNA 172 de Marseille, achat qui a « imposé » le transfert du PA 28 cité vers la SSA Valence. Que les choses soient dites : cette décision de rachat a été prise pour sortir la SSA Marseille d'une situation compliquée (qui, avec un nombre limité de pilotes, exploitait trois avions !) sans prise en compte de la pertinence de l'introduction de cette machine dans la flotte ANEG.*

*Pour information : cette situation a effectivement motivé la réticence de cette même Commission à l'octroi d'une aide de 10 k€ pour la remise en état de cette même machine, opération qui normalement relève de la seule et entière responsabilité de la SSA qui l'exploite.*

*Pour information enfin : la SSA Valence, nouvelle affectataire de ce PA 28 transféré depuis Marseille a dû récemment investir elle aussi 20 k€ dans sa remise en état du fait de défauts constatés à l'issue de ce transfert. Cette dernière s'est acquittée de ce solde négatif sans solliciter l'aide de l'ANEG.*

J'attends aussi des réponses à ces questions même si bien d'autres doivent être posées

Concernant la commission vol à voile je n'ai pas de question, c'est clair net et précis comme d'habitude.

**En conséquence et devant les risques encourus par notre ANEG je renouvelle ma proposition, je demande solennellement auprès des différents acteurs (organisme de tutelle et autres) de reporter cette AG afin que nous puissions réellement en présentiel, débattre et discuter comme cela se fait dans toutes associations démocratiques. Il est tout à fait possible de la reporter à une date ultérieure cette année jusqu'en octobre 2021. La pandémie sera certainement contenue d'ici là. Le suivi des activités pouvant se faire par l'intermédiaire d'une commission de surveillance présidée par le Président en poste.**

**Fraternellement**

## Réponse à la question de Daniel Maitrebert pour l'Assemblée Générale

Bonjour Daniel

Je me permets de répondre, comme demandé, à la question que tu as transmise aux candidats, lors des échanges proposés pour cette Assemblée Générale.

Une question qui n'en n'est pas une, mais plutôt un plaidoyer visant une fois n'est pas coutume depuis janvier 2020 à dénigrer les personnes qui n'ont pas été dans la ligne de conduite souhaitée par un binôme président/vice-président, un plaidoyer contre des personnes qui à un moment ont dit stop et ont dit non à des comportements jugés inappropriés à notre fonctionnement, ont dit tout haut ce que d'autres pensaient tout bas.

Des questions ou affirmations

- sur le trésorier
- sur le vice-président par intérim
- sur le candidat à la vice-présidence
- sur la commission vol moteur
- sur la commission para
- sur la commission aéromodélisme,

donc des questions sur tous ceux qui se sont opposés à certaines dérives ou à certaines décisions d'un couple président-vice-président, mis à défaut par le Comité Directeur.

Président et vice-président, qui faut-il le rappeler aux membres de l'Aneg, ont soit quitté le CD soit démissionné suite au Comité directeur du mois de Septembre 2020.

Président et vice-président qui n'étaient plus en accord avec les représentants de commissions d'activités et avec certains membres du bureau directeur.

J'ai donc pris l'avis des personnes citées dans ta remarque avant de t'adresser cette réponse, car comme je l'ai écrit, le travail du comité directeur reste avant tout un travail d'équipe et non pas d'une personne.

### **Appel à candidatures :**

Malgré ce qui est dit dans ton courrier un appel à candidature a été réalisé sur l'ensemble des postes à pourvoir.

Tout adhérent a pu candidater en respectant les règles de ces élections, et nous avons même, pour une première fois, deux candidats pour le poste de président.

Il y aura donc une vraie élection d'un président cette année, et non pas une élection réalisée sur un seul candidat, décidée à l'avance comme cela s'est fait les années précédentes.

Non pas par manque de candidats, mais par la mise en place d'un système électoral qui empêchait les volontaires de se présenter, et qui nécessitait obligatoirement un adoubement pour entrer dans le sérail du bureau directeur, et de ces décisions.

Les quelques personnes qui ont quand même essayé ou qui ont eu certaines intentions ont été très vite déboutées et mises à mal, jusqu'à leur renoncement.

Peu ou pas de candidature, peut-être aussi à cause de la vision qu'ont les adhérents de l'Aneg du Comité directeur, de son opacité et de ces décisions prises sans concerter les SSA et sans tenir compte des commissions.

Certes je faisais partie de cette équipe, comme d'autres personnes qui se présentent aujourd'hui, mais il faut expliquer à nos adhérents que chaque fois qu'une décision n'allait pas dans les sens du président et surtout du vice-président, le comité directeur se trouvait régulièrement devant la menace et devant le chantage de démission, obligeant le CD à faire ce qui était dit, afin de préserver la vie des commissions

Suivre sans faille les décisions du président... ou quitter le CD, telle était la devise, rappelée lors du comité directeur du 20 Septembre 2020.

### **Questions sur les candidatures :**

**Concernant les candidatures** que tu évoques, le travail d'une équipe s'est mis en place, après le départ du vice-président et la démission du président, afin que les activités de l'Aneg puissent perdurer.

Un travail difficile, car réalisé en 'cohabitation', puisque la CCAS nous a imposé de maintenir le président en place, afin qu'il prépare une AG extraordinaire pour assurer son remplacement.

Compte tenu des conditions sanitaires, la mise en place de cette AG Extraordinaire a été repoussée à plusieurs reprises depuis le mois de Novembre 2020, afin d'arriver aujourd'hui, après plus de six mois, à coïncider avec les dates d'élections 'classiques' prévues en Mars 2021.

Donc pendant toute cette période, l'équipe qui se présente aujourd'hui a, dans sa grande majorité, travaillé ensemble à la réalisation d'un programme, et à la construction des activités à mettre en œuvre à mettre en œuvre avec les membres de l'Aneg.

Certaines personnes se sont donc positionnées sur des postes auxquels elles ne pensaient pas au début de cette période de changement, et la transition vers ces postes est aujourd'hui assurée. Tu pourras assister et participer, si tu le souhaites, à la transition prévue avec le futur trésorier, et à son accompagnement sur ce nouveau poste, transition et accompagnement que j'aurai personnellement aimé avoir lorsque j'ai pris en 'urgence' ce poste, à ta demande, car tu ne savais comment faire.

**Concernant le vice-président par intérim**, cette nomination a été faite pour palier à ton départ, nomination que tu as toi-même avancée, proposée, et fait valider lors de l'assemblée générale de Kaysersberg. Mais cet intérim se termine avec l'arrivée de ces nouvelles élections,

**Concernant le futur candidat vice-président**, je pense que son plus grand tort a été .... d'être président de la commission Vol moteur, et de ne pas avoir cautionné toutes les décisions que le président et le vice-président passés ont essayé d'imposer à cette commission.

Il a aussi eu le tort d'avoir une commission qui ne vous convenait pas (des membres caractériels et qui ne sont là que pour leur propre intérêt) et que vous ne pouviez pas manipuler à souhait, et de s'être opposé aux mouvements de machines sur la SSA de Marseille et aux coûts supplémentaires qui ont été imposés à l'Aneg.

De plus je souhaite, à travers cette réponse, remercier le futur candidat vice-président pour tout le travail qu'il effectue pour l'organisation de cette Assemblée Générale, car c'est bien lui qui s'en

occupe et qui se démène pour qu'elle puisse être réalisée, tout comme il l'a fait pour l'AG ordinaire 2019.

**Concernant le trésorier**, candidat à la fonction de président, je pense que les informations que tu possèdes sont erronées, en tous les cas plus d'actualité.

Je suis président de la SSA de Nantes, membre de la commission des sports de la CMCAS Loire Atlantique Vendée, moniteur pour la commission aéromodélisme de l'Aneg ... bref que des activités qui ne semblent pas aller dans le but d'une fin de l'Aneg.

Quand il a fallu choisir entre mandater sur un poste de suppléant aux APSL ou continuer mes activités pour l'Aneg, mon choix a été largement fait.

Car contrairement à certains, je n'adhère pas à la pensée unique et je ne suis pas aveuglement ce que l'on me dit de faire, étant même sur certains points en désaccord avec ma 'fédération' la vision des activités sociales et de leur devenir.

J'ai déjà fait un choix dans ce sens, et je suis prêt à en faire un autre si nécessaire.

Alors aucune crainte pour aller défendre l'Aneg, son budget, ses activités.

Contrairement à ce qui a été fait jusqu'ici cette défense ne se fera pas uniquement lors d'une présentation de budget et d'activités aux APSL.

Elle devra passer aussi par la discussion avec les élus qui ne voient pas l'avenir des activités sociales comme nous les envisageons à l'Aneg.

Jusqu'ici mon appartenance syndicale n'a semblé gêner personne (pour peu qu'elle soit connue) et je défie quiconque de montrer que je n'ai pas œuvré pour l'Aneg depuis que je suis au Comité Directeur, pour la commission aéromodélisme et pour le bureau directeur.

Nous formerons une équipe demain, telle qu'elle est prévue dans nos statuts, avec nos représentants syndicaux, présents encore aujourd'hui au comité directeur, avec la présence de représentants CGT et FO, la CGT étant majoritaire

Reprenant tes termes, je te pose donc officiellement la question telle que je l'aurais aussi posée à une assemblée en présentiel : « Faut-il être obligatoirement au syndicat CGT pour avoir le droit d'être à l'Aneg ? ».

Le même syndicat que tu as accusé de trahison lorsque celui-ci a voté pour le vice-président par intérim lors du CD de Septembre de 2020, conduisant à ton départ et à la démission du président. Le même syndicat que tu as accusé d'avoir lynché un de ses membres devant tout le monde car tu considérais qu'il se devait de te soutenir.

Le même syndicat pour lequel tu devais déchirer ta carte et leur renvoyer les morceaux par la poste.

Je suis certes d'un syndicat différent du tiens, différent du syndicat majoritaire à la CCAS, mais ce n'est pas pour autant que je ne crois pas et que je ne soutiens pas nos actions sociales et leurs devenir, ainsi que le devenir de notre entreprise.

Je te rappellerai que je suis encore en activité, travaillant sur deux centrales charbon, en cours de fermeture, donc directement impacté par les décisions de l'état et de nos hauts fonctionnaires. Je souhaiterai, compte tenu des reproches que tu me fais, que tu puisses apporter les éléments qui te permettent de tirer que je ne suis pas impliqué dans la vie et dans les activités de l'Aneg.

### **Concernant la subvention CCAS et la gestion financière de l'Aneg :**

Nous avons toujours une subvention de la part de la CCAS, décidée lors de la commission APSL de fin d'année 2020.

Cette subvention a été diminuée en raison de la période Covid.

Cela ne nous empêchera pas de fonctionner de la meilleure manière possible, sans avoir à choisir entre entretien des machines, sécurité, réglementaire et réalisation des activités pour les ayants droit et ouvrants droit.

Cette subvention a aussi été diminuée car la CCAS nous lance un avertissement, excédée par les frasques incessantes du président et vice-président et des conflits internes qu'ils génèrent depuis 10 ans, dès qu'une personne s'oppose ou souhaite s'opposer à eux.

Il m'est aussi difficile, en tant que trésorier depuis 6 années, et du travail effectué avec l'ensemble des commissions, de prendre des cours de trésorerie et de finance de la part de quelqu'un qui n'a pas vu que l'on dilapidait les ressources de l'Aneg sous sa présidence.

A tel point que l'Aneg s'est retrouvée sans aucunes provisions pour assurer la maintenance de ses machines, et son fonctionnement.

Et pourtant.... Qui avait signé les notes de dépenses à l'époque. Qui été garant du budget... qui s'en est occupé.

### **Concernant la commission parachutisme :**

C'est l'élément qui nous manquait pour clôturer l'ensemble de ces sous-entendus malsains, ne visant qu'à diviser une fois de plus les membres de l'Aneg, ou du moins de leur mettre le doute dans l'esprit.

La commission parachutisme et son président.

Son président qui n'a pas voulu que l'on dirige sa commission à sa place, et qui a décidé de dire non au président en place.

Ce président de commission, qui avec la majorité de son équipe ne veut pas des activités imposées par le président, celui-ci essayant toujours de tirer les ficelles, allant même jusqu'à passer ses consignes avant les réunions de commissions.

Il fallait bien que l'on mette un doute sur sa gestion des activités de cette commission.

Donc en réponse à la question posée, je poserai une autre question.

De la même manière que les parachutistes sont accusées de ne pas adhérer à la SSA de Marseille, d'autres personnes préfèrent aussi adhérer sur d'autre SSA peut-être parce qu'elles ne s'y retrouvent pas dans ce qui leur est proposé.

Est-il possible de savoir ce que la SSA leur apporte, et comment elles sont accompagnées dans leur activité?

Une cotisation la plus chère de France et un manque d'accompagnement de certaines activités.

Une fois de plus nous sommes en train de dépenser de l'énergie dans un débat stérile et non productif, ne visant qu'à discréditer une future équipe.

Juste des accusations et déballage de fausses vérités, des on-dit et des accusations sans fondements, qui ne font que donner une image pitoyable du comité directeur, de l'Aneg vis-à-vis de l'extérieur. Exactement tout ce qui nous est reproché aujourd'hui par la CCAS et aussi par nos détracteurs.

C'est pour cela qu'un changement doit être réalisé.

Car aujourd'hui il est difficile de travailler avec des personnes démissionnaires, mais toujours présentes, démissionnaires mais qui veulent encore gérer « les affaires ».

Pour cela il faut des élections et il ne faut pas attendre plus pour les faire, afin que la future équipe puisse être évaluée sur son travail, et non sur de propos bien souvent malveillants.

J'espère que l'ensemble des éléments te permettrons d'échanger avec les membres de ta SSA, et reprenant tes termes, établir les consignes de votes pour ses élections.

Bizarre ce mot 'consigne de vote'. Il me semblait que chacun était libre de voter comme il le voulait et comme il le pensait. Mais je dois encore voir le mal partout.

Cordialement.

Christophe

# Réponses aux questions de Jean-Michel STEVENIN

Bonjour Jean-Michel.

Je me permets de te répondre car je suis cité dans tes questions ainsi que Daniel Haas.

A la lecture de tes questionnements, je m'aperçois que tout ne peut être dit et évoqué dans une simple profession de foi.

Il est donc nécessaire de te donner et de donner à l'ensemble des adhérents et votants, les éléments complémentaires demandés et de corriger, si tu me le permets, certains points qui me semblent erronés.

## Concernant les subvention et le budget de l'Aneg :

Dans un premier temps, personne n'a évoqué le fait que nous n'allions pas permettre à tous, ouvriers et ayants droits d'accéder aux activités sociales au moindre coût.

Il est évoqué simplement une baisse de subvention que nous avons subie ces dernières années.

La baisse des subventions accordées à l'Aneg est en corrélation directe avec la baisse de dotation accordée par l'entreprise à la CCAS pour l'ensemble des activités sociales.

On est bien loin des 1% des accords de fonctionnement initiaux, et cela est largement remonté régulièrement par la CCAS et les syndicats. Quels qu'ils soient d'ailleurs, car cette enveloppe globale impacte tout le monde, et seules des divergences apparaissent quand on parle de répartition.

Et l'Aneg est aussi au centre de ces divergences.

Il est toujours facile de mélanger politique et activités sociales et d'accuser les autres de ne rien faire. Au moins certains essaient de changer les choses et participent directement à la vie de l'Aneg.

Depuis que je suis trésorier, nous avons réussi, par la clarté de nos résultats financiers, reconnue par l'ensemble des syndicats, à maintenir notre subvention annuelle à un même montant.

Seule cette année a vu cette subvention diminuée de moitié, la commission APSL estimant que nous n'avions pas eu en 2020 le besoin intégral de son financement et que nous pourrions reporter une partie de cette somme sur 2021.

Mais ce fait doit rester lié à une année 2020 exceptionnelle, qui a quand même été active pour l'Aneg.

Si chacun d'entre nous parle d'une baisse de subvention, c'est aussi parce que la CCAS elle-même nous a remonté cette possibilité, lors de la dernière réunion avec les APSL en fin d'année.

Et contrairement à ce qui peut être avancé, non pas uniquement à cause de la politique de l'entreprise, mais aussi parce que le président des APSL et le président de la CCAS ont en assez des frasques de certains dirigeants de l'Aneg et des problèmes que cela ne cesse de leur causer.

Peu de personnes savent exactement ce qui s'est passé depuis 2019 à l'Aneg et pourquoi il est urgent de réaliser des élections et de nommer un nouveau bureau directeur.

Il faudra rappeler à chacun que le président élu en 2019 a été mis en défaut une première fois par une partie du comité directeur en Octobre 2019, suite à certaines formes d'ingérence dans la commission parachutisme.

Cela a donné lieu à une réunion au mois de janvier 2020, pour remettre les choses à plat, avec l'aide de nos représentants syndicaux, mais cela n'a pas suffi.

Il s'en est suivi une rupture entre le président et le vice-président et une partie de l'équipe du comité directeur et des commissions.

Cela a conduit ensuite à un arrêt de fonction du vice-président et une démission du président au mois de Septembre 2020.

Mais devant l'unité présente, et l'existence d'une équipe prête à continuer la défense de nos activités, le président démissionnaire a contacté la CCAS qui l'a remis en place pour organiser rapidement des élections extraordinaires.

Cela fin Septembre... et si l'équipe n'acceptait pas cela, la CCAS nous aurait supprimé notre subvention. C'est ce que Patrick nous a toujours affirmé.

Tu comprendras donc l'agacement de nos élus, et celui de l'équipe, car ces élections extraordinaires n'ont pas eu lieu (soi-disant à cause du Covid) et n'arrivent que 6 mois après, en se transformant en AG ordinaire pour éviter les explications associées à une AG extraordinaire.

Et des élections qui se dérouleront grâce au travail de Bernard Boymond, car nous avons dû reprendre la main sur cette organisation il y a 10 jours, le travail préparatif réalisé jusque-là ne correspondant pas aux attentes d'une grande partie du comité directeur.

Mais pourquoi je te remonte tout cela ?

Pour revenir sur le point qu'il est aujourd'hui difficile d'avoir une vision sur notre future subvention. Aujourd'hui notre président démissionnaire continue à discuter directement avec la CCAS. Bon ou mauvais.. Nous ne savons pas.. Il ne veut rien nous dire, nous promettant de belles surprises lors de certains comité directeur, puis refusant de nous donner les éléments... une vraie cour d'école.

En fait non une vraie cohabitation. Avec d'un côté un président démissionnaire en place sur la demande de la CCAS et de l'autre côté une équipe travaillant avec les éléments qu'elle possède.

C'est pour cela aussi que tu retrouveras l'ensemble de ces personnes (quasiment) dans ces élections, car cette équipe, qui travaille ensemble depuis plus de 6 mois est soudée, et souhaite maintenir nos activités sociales.

Sur un autre point, je souhaiterais te faire remarquer que nous sommes bien « séparés » de la CCAS comme tu l'écrit, et que nous sommes bien une association loi 1901.

C'est notre statut juridique et cela depuis bien longtemps.

Donc une difficulté supplémentaire pour l'équipe ; arriver à gérer nécessités liées à une association 1901, activités sociales, relations avec les élus et la CCAS.

Nous sommes liés à la CCAS « financièrement » car nous avons le Statut de Club National et sommes affiliés aux APSL, mais cela peut s'arrêter du jour au lendemain car nous n'appartenons pas à la CCAS.... Un vrai fil de rasoir.

La défense de nos subventions et de notre budget... je souhaite expliquer qu'il y a 6 ans j'ai récupéré la trésorerie parce que je me suis aperçu que les comptes étaient faux... il manquait quand même plus de 150 000 euros de provisions et cela personne n'en a parlé directement.

C'est moi seul qui constitue le budget de l'Aneg et le suis depuis 6 ans, car l'ancien couple président et vice-président n'arrivait même pas à organiser une réunion budgétaire.

Tu peux si tu le souhaites demander au président sortant les comptes rendus des réunions de constitution de budget, et je pense que tu seras étonné.

Les finances de l'Aneg depuis maintenant 6 ans, ainsi que les provisions, ont été remises à flot par un suivi budgétaire serré, qui a fait que les comptes sont validés et proposables à des commissaires au compte comme le souhaitait la CCAS.

Pour une fois j'ai utilisé le 'JE' sur des actions réalisées, car j'ai toujours été seul pour faire cela.

C'est justement parce que j'ai demandé des explications à certaines personnes avant de payer des notes de frais et de dépenses que nous en sommes là aujourd'hui.

Le point de départ des conflits de cette mandature vient de là principalement, une fois de plus, et avec les mêmes personnes qu'il y a quelques années.

Ces mêmes personnes qui vont te dire que je fais mal mon travail et que je veux nuire à l'Aneg, alors que, voulant arrêter le Comité Directeur il y a 2 ans, ces mêmes personnes sont venues me demander avant l'AG de Kaysersberg, de continuer avec elles parce qu'elles avaient besoin de moi.

## **Concernant le mode électoral et les candidats :**

Concernant l'élection, je suis étonné que ta remarque ne soit pas venue les fois précédentes où seule une personne ou une liste se présentait, sans aucun autre candidat.

Quand je suis entré à l'Aneg, mon premier comité directeur a été réalisé à l'AG de Savinnes.

J'y ai découvert les membres du comité directeur à l'époque, et déjà en demandant les noms et qui était les personnes présentes, on m'avait dit.... 'A lui... c'est le futur président de l'Aneg'.... En effet très démocratique comme système électoral.... Prévoir le président avant l'élection.

Étrange que ta remarque n'ai jamais été posée ou remontée par d'autres personnes avant cette élection, et étrange que cela n'ait pas dérangé d'avoir depuis 10 ans des élections où tout le monde se déplaçait alors qu'on connaissait par avance le résultat ... puisqu'il n'y a avait qu'un seul candidat... Cela n'a jamais semblé gêner personne, et peut être bien arrangé certains aussi.

## **En dernier point :**

En dernier point, ce sera un étonnement de ma part de l'ensemble de tes questions.

Un étonnement qui montre bien que les SSA et les présidents de SSA ne sont pas au courant de ce qui se passe au Comité directeur.

Et comment l'être avec une simple réunion de président de SSA par an, réunion d'une demi-journée si on compte les arrivées tardives et les départs anticipés ...

Une réunion rien d'autre.

Avec les moyens que nous avons aujourd'hui.

Il n'y a même pas un représentant des SSA au bureau directeur... **cela je m'engage ici à le demander si je suis élu.**

Nos activités ne se développeront qu'avec les SSA et leurs adhérents.

Leur rôle est prépondérant comme je l'ai écrit dans ma professions de foi.

Certains te diront qu'ils l'ont fait et dit avant.... Il ne me semble pas l'avoir vu.

Les SSA et leurs représentants doivent prendre part aux décisions et être au courant de ce qui se fait.

Une réunion trimestrielle, même si elle n'est que sous forme vidéo conférence, doit être organisée pour échanger sur nos activités.

Et échanger, et non laver notre linge sale comme cela est souvent fait, du fait de certains égo, d'intérêts personnels et de jalousies mal placées.

C'est l'unité qui nous permettra d'avancer, l'unité pour nos adhérents, nos ayants droits et ouvrants droits, quels qu'ils soient, sans distinction de type d'activités, d'âge ou d'appartenance syndicale.

Mais quand on réunit les présidents de SSA qu'une fois par an, on évite de parler de tout cela, et on continue à diriger seuls.

Et pour cela je suis entièrement d'accord avec toi. Il faut que cela change.

Tu peux, si tu le souhaites vérifier ce que j'ai dit ci-dessus avec le président de ta commission d'activités, remarqué comme irréfutable par Daniel Maitrebert, qui pourra te confirmer mes propos.

J'espère que ces éléments te permettront de réaliser le meilleur choix au moment de ton vote et de ta participation, car en tant que président de SSA, ton avis et ton engagement seront importants pour le futur comité directeur.

Bonne fin de journée.

Cordialement.

Christophe

Bonjour Jean-Michel, bonjour à toutes et à tous,

- A ce jour les aides ANEG relatives au vol moteur concernent notamment le Brevet de Base qui n'existe plus depuis 2020. Réglementairement il est remplacé par le LAPL qui donne le droit de voler avec un avion < à 2t en Europe et suisse. Le PPL qui existait avant reste valide pour voler sur un avion < à 5t dans le monde. Certains adhérents ANEG ont obtenu le LAPL en 2019 et n'ont pu bénéficier des aides ANEG pour la licence hormis les 10 heures de vol. Il est donc nécessaire de modifier les conditions d'aides à l'obtention d'un permis de vol moteur. Pour info : PPL = Licence de pilote privé. (*Private Pilot License*) LAPL = Licence de pilote d'aéronefs légers (*Light Aircraft Pilot License*)

Réponse : Je vois plus un constat qu'une question dans ces propos. Mais ce point est très pertinent car il touche une des rares aides directes versées par l'ANEG aux adhérents.

En 4 ans de contrôle des pièces comptables de l'ANEG, j'ai<sup>1</sup> pu constater que la majorité des aides versées pour des brevets ULM ou des LAPL l'étaient également pour les 10 heures de formation. J'ai souvenir seulement de 2 écarts relevés et signalés qui étaient pour l'un le versement de l'aide pour le Brevet ULM et pour le LAPL alors que le texte spécifie qu'une seule aide peut être versée ; et la seconde dernièrement est le versement d'une aide pour un Brevet ULM à un adhérent ayant eu ce Brevet en 1997 par équivalence de son PPL. D'autres situations avaient été relevées comme le versement de l'aide pour le PPL à un pilote ULM mais il n'existe pas, du moins accessible, de fichier listant les aides versées (avec le pourquoi, quand et à qui)...

- A ce jour les aides financières ANEG relatives aux formations concernent essentiellement l'acquisition des brevets et licences. Existe-t-il ou peut-on envisager une aide financière aux pilotes qui s'engagent dans une formation d'instructeur ?

Réponse : Ma position sur ce point serait la suivante. Oui bien sûr que le coût de la formation et des renouvellements de qualifications d'un instructeur pourraient (devraient) être pris en charge par l'ANEG (c'est le cas pour les moniteurs para). En parallèle l'instructeur devrait assurer des heures d'instruction pour des stages ANEG (volume à définir). L'aide viendrait en complément des aides fédérales (par exemple la FFPLUM aide déjà jusqu'à 1500€ en national, après, voir en régional ce qui est ou pourrait être fait).

- Pourrait-il être rappelé les conditions d'adhésion à l'ANEG des personnes extérieures aux IEG et n'étant pas ayant-droit ?

Réponse : C'est indiqué dans les statuts art 2.1 "Peut adhérer à l'ANEG, toute personne justifiant de sa qualité de bénéficiaire des Activités Sociales du Personnel des Industries Electrique et Gazière." Donc si la personne n'est ni OD ni AD, elle ne peut pas adhérer à l'ANEG.

Ensuite, au niveau de la SSA, c'est à voir au cas par cas mais par exemple, si la SSA est une section d'un club sportif de la CMCAS locale, il est possible qu'elle accepte d'accueillir des adhérents extérieurs qui cotiseraient à la SSA à un tarif peut être différents des OD/AD mais pour qui la SSA ne devraient pas bénéficier de subventions de la part de la CMCAS. Les fonds d'aides aux activités étant destinés aux OD/AD.

Daniel HAAS  
06 77 62 17 04

---

<sup>1</sup> J'utilise "je" mais il faut comprendre "la Commission du Contrôle Financier" car ce n'est pas moi tout seul mais l'ensemble des membres de la Commission qui faisons les contrôles.